



DR Lyon

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS



Nouveau dispositif Chargés de Renfort BDDF

Avril 2016



Vous êtes aujourd'hui CRC ou CRR ?

Demain votre métier va changer.

Le 18 Février 2016, la Direction a présenté un dossier impactant spécifiquement les CRC et CRR.

Ce dossier prévoit :

- une adaptation des missions de chargés de renfort articulée autour de 3 métiers avec un montant d'incitations commerciales correspondant

Besoin d'appui sur ce sujet ?

Les représentants **CFDT** sont à votre disposition.

04 78 30 33 70

04 78 30 33 71

04 78 30 33 72

04 78 30 33 73

	Chargé de renfort	Conseiller Renfort Groupe	Chargé de missions
Mission de	GVA, CSC, PASC...	Conseiller Client	DIA, CAP, CAER, CBP
AMF	Non obligatoire	Oui	Oui
Rattachement	Groupe ou DR	Groupe	DR
Montant métier	800€	3000€	4000€
Incitations Commerciales			
Spécificités			Missions longue durée Possibilité d'une prime

- une harmonisation des conditions de prises en charge des frais (exemples ci-après)

- pas de prise en charge des frais de stationnement
- mise en place de **Tickets Restaurants pour tous** à la place de l'indemnité repas



Si pour la CFDT, la valorisation des métiers au travers des Incitations Commerciales peut être vue positivement (encore que des précisions sur qui évalue ? Et comment ? sont impératives !), **vos représentants ont fermement marqué leur désaccord à la DR en ce qui concerne les modifications de prise en charge des frais.**

Sur la DR Lyon, nous avons obtenu un moratoire sur le sujet.

Si vous êtes reçu en entretien par votre RH, si vous êtes invité à participer à une réunion afin de vous présenter les nouvelles règles de prises en charge des frais, **sachez que cette partie est toujours en cours de discussion ! Rien n'est donc applicable à ce jour !**